



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 285-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.379

Déposée le : 23.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rügsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Ruchti (Seewil, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 26.11.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Conséquences des initiatives populaires radicales pour le secteur agroalimentaire du canton de Berne

Ces prochaines années, l'électorat suisse et l'électorat bernois se prononceront sur des initiatives et des articles constitutionnels qui auront des effets considérables sur l'agriculture et la filière agro-alimentaire ainsi que sur la société dans le canton de Berne. Selon diverses études, l'initiative sur l'élevage intensif en Suisse, l'initiative paysage, l'initiative « Pour une eau potable propre » et l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » auront une influence majeure sur la société, sur la nature et sur l'environnement, mais aussi sur l'économie, sur le système de santé et sur l'aménagement du territoire.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Du point de vue du Conseil-exécutif, quelles sont les répercussions anticipées, pour le secteur concerné, de l'initiative sur l'élevage intensif et du contre-projet du Conseil fédéral en ce qui concerne les besoins en surface et les moyens financiers nécessaires pour sa mise en œuvre dans le canton de Berne ?
2. L'initiative populaire intitulée fallacieusement « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » ainsi que l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » causent des problèmes pour le système de santé, pour la transformation des aliments, dans le domaine des matériaux de construction ainsi que pour la production d'aliments et dans les entreprises de transformation des aliments. De nombreuses entreprises seront concernées dans le canton de Berne. Quelles sont les restrictions et les baisses des niveaux d'hygiène et de qualité des aliments auxquelles s'attend le Conseil-exécutif ?
3. Quelles sont les mesures prévues par le Conseil-exécutif pour éviter que ces désavantages ne portent préjudice aux entreprises bernoises, vu notamment le nouvel article 31a sur le climat dans la Constitution cantonale ?

4. De nombreuses entreprises assurent au quotidien l'alimentation d'un million de consommatrices et de consommateurs dans notre canton. De quelle manière le Conseil-exécutif peut-il garantir que le tourisme d'achat croissant, combiné aux interdictions de pesticides en Suisse et à la situation actuelle dans toute la filière, ne mette pas en danger d'autres entreprises, magasins, PME et exploitations industrielles ?
5. Dans ces circonstances, il existe un réel danger que certaines cultures soient abandonnées, malgré une rotation des cultures très diversifiée. Cela aura des répercussions négatives sur les entreprises de transformation. Parmi les exemples figure la filière du sucre et son usine de transformation à Aarberg. Quelles sont les entreprises et les exploitations exposées selon le Conseil-exécutif à des transformations et à des pénuries existentielles en lien avec les votations évoquées ?

Motivation de l'urgence : L'attitude et la position du canton de Berne, dont le secteur agroalimentaire est le plus important de Suisse, sera essentielle pour le reste du pays. Lancement d'un signal pour des solutions pragmatiques et une valeur ajoutée pour la population bernoise.

Destinataires

- Grand Conseil